de M. le duc et de Mmo la dunhesse de Fitzjames; — et d'autre part :— M. Clesinger, statuaire, épouse Mile Gabrielle Solange Dudevant, fille de M. le baron et de Mme la baronne Dudevant." — Cotte deçnière annonce éclipse la première, car on sait que Mmo la baronne Dudevant n'est autre que le grand écrivain qui publie sea œuvres sous le pacudonyme de George Sand

EUGENE GUINOT (Pierre Dorand).



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 8 JUIN, 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débair.)

QUESTION DE L'ORATEUR.

Vendredi, 4 juin, 1847.

L'hon. M. Baldwin ouvrit la séance en demandant qu'il lui fût pernis d'adresser quelques questions à l'hon. M. Daly, au gretlier en chancellorie, et à sir Allan MacNab, au sujet des varrants émanés pendant la vacance du parlement pour des writs d'élection. Il fit d'aboul motion que l'hon. D. Daly fut interrogé de sa place aux les affaires en question.

place sur les affaires en question.

M. Viger s'opposa à cette motion, tant qu'on no lui montrerait pas quelque précédent dans l'histoire parlementaire qui pût l'autoriser à cette démarche. Malgré sa longue experience il n'avait eu connaissance d'aucun procédé de cette sorte, il no pensuit pas qu'il n'y cût jamais eu dans le parlement auglais une proposition aussi extraordinaire. Il était fortement d'opinion que personne n'avait droit d'interroger dans cette chambre un ministre de la conronne.

M. La Fontaine fit remarquer à M. Viger qu'il se mettait en contradiction avec ses opinions de l'autre jour. A la séance précédente on avait prétendu que l'affaire devait être rélerée à un comité spécial qui aurait eu le pouvoir de s'enquérir des faits, et d'amener devant lui personnes, papiers et records. Les ministres même de la couronne auraient subi un interrogatoire devant ce comité. Or, la chambre avait décidé qu'au lieu de référer l'affaire à un comité spécial, elle la prendrait elle-même en considération; elle devait donc avoit tous les pouvoirs de ce comité, et pouvait par conséquent s'autresser aux ministres de la couronne pour en obtouir des informations. D'ailleurs, l'hon. M. Daly ne devait pas être interrogé comme ministre, muis comme membre de la chambre.

M. Viger réplique avec force qu'il était prét à abandonner sa position, si on voulait seulement hui citer un seul précèdent d'une démarche aussi extraordinaire.

M. Baldwin se rendit au désir de M. Viger en lui citant le cas récent de Hansarl, dans le parlement impériul, où l'on prit les dispositions des ministres à la barra de la chambre. M. Baldwin lot, le livre en main, plusieurs passages des témoignages en question.

des témoignages en question.

M. Aylivin fit remarquer qu'il s'agissait de témoins necessaires, que co ame il a'y a ait at oun moven do s'inscrire en faux il fallait savoir des ministres oux-mêmes si les documens que l'on avait soumis à cette chambre étnient bien coux qu'ils avaient signés. Il ne s'occuperait pas de citer de nouveaux précédens, paisqu'on on avait déjà cité, mais il vou'nit demander, lui aussi, à l'hon, membre pour les Trois-Rivières, si dans sa longue carrière parlementaire, il avait été témoin d'un eas aussi extraordinaire que le cas netuel, d'un cas où deux men bres de la chambre se soient permis de faire émaner un writ pour une election, lorsque le siège de l'orateur n'avait pas été déclaré vacant. et pendent qu'il résidait dons le pays?

M. Cayley pensait que la chambre avait décidé à sa dernière séance que tous les papiers qui avaient rapport à cette ulfaire seraient mis sur la table. Il semblait maintenant que l'on vou lui les supprimer et questionner l'hon, membre pour Mégantie, et peut-être même l'orateur. Il ne crayait pas que l'on dêt permettre à chacan de faire à ces messieurs teles questions qu'il lui plaimit. Il fesait donc motion en amendement que l'hon. M. Daly fût prié de mettre davant la chambre la correspondance qui avait eu lieu entre lui et l'orateur au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la place d'adjudan-général.

M. Baldwin n'avait aucune objection à ce que cette motion fut reque avant la sienne. Tout son désir était de connaître la vérité; il ne pouvait ceuire que les ministres enssent envie de cacher quelque chose. Pour lui d'aut loin de vouloir pénétrer dans les secrets du cabinet qu'il considérait comme sacrés, mais il désirait obteuir sur l'affaire qu'i était devant la chambre les plus amples explications possibles.

M. Christie dit que l'on avait d'abord demandé les documens, mais si ces documens produits na donnaient point des informations satisfaisant s. il ne voyait aucun inconvénient à laisser poser des questions pour faire committee la vérité.

M. Duggan et le col. Prince s'exprimèrent de la même manière, et les ministres prirent alors le parti de se conformer à la décision de la majorité. Les papiers furent donc déposés sur la table et lus comme suit:

Dundurn, 25 juin, 1846.

Mon chor monsieur,

Je mo suis assuré que le major Kenneth Cameron, ci-devant du 79e réziment, acceptera la nomination de député adjudant-général peur le

Canada Ouest, et ce sers une excellente nomination. Ce point réglé, le plutôt nous seront gazettés le mieux ce sera. Son Excellence pourra peut-être regarder le 1er juiffet, comme un jour convenable, comme il termine un quartier. Il n'y a pas de temps à perdre à envoyer le writ pour Hamilton.

Tout à vous,
(Signé), ALLANN. MACNAE.
L'hon. D. Dally,
Secrétaire.

3 juillet, 1846.

Mon cher sir Allan,

Il m'a été impossible de répondre plutôt à votre lettre particulière du 25 expiré, attendu qu'il n'avait encore été pris de détermination définitive à l'égard de la nomination du député adjudant-général pour le Haut-Canada. Après la plus mière considération avec les membres de son conseil, le gouverneur-général en est venu à la conclusion qu'il est plus à propos de nommer le colonel D. McDonald, qu'aucun autre, et en conséquence il a ordonné l'émanation immédiate de sa commission.

Le Dr. Taché est nomné, et il est maintenant ici, et votre nomination, ainsi que celles de vos députés, paraitm dans la prochaine Gazette Officielle.

Son Excellence désire que je dise qu'elle éprouve heaucoup de regret si de cette affaire, il résulte quelque désappointement pour le colonel Cameron, attendu que ce sont des circonstances dont il rémit plus le maître qui l'ont détourné de sa première intention, mais qui ne touchent en rien au caractère personnel élevé du colonel Cameron.

J'espère que nous ne tarderons pas à vous

Tout à vous,
(Signé), D. Dally.
Sin Allian N. MacNab.
Oratour, etc., etc.

Bureau du Secrétaire. Montréal, 4 juillet 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général de vous transmettre avec la présente une commission vous nommant Adjudant-Général de la Milice du Caranda.

L'honoraire est de £2; vous voudrez bien en faire la remise.

J'ai etc. (Signé) D. DALY. Sir Allan N. MacNau, Hamilton.

Hamilton, 7 juillet, 1846.

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant (au bureau de la poste d'où je vous écris) votre lettre du 3 courant, en réponse à la mienne du 25 expiré, accompagnée d'une commission me nommant adjudant-général de la milice du Canada, et m'informant en même temps que le colone! MacDonald est nommé député adjudant-général. Je vous prie d'en présenter mes remerciements à son Exceltence, mais les circonstances me metteut dans la nécessité de réfuser cette normination, et de renvoyer la commission,—et par la malle de demain j'eccirai à Sa Seigneurie plus au long sur le sujet.

J'ai, etc.,
(Signé), Allan N. MacNab.
L'hon, D. Daley,
etc., etc. etc.

Dundurn, 8 Juillet, 1847.

Mylard,

Votre seigneurie nura sans doute été informée par M. le secrétaire Daly du renvoi que j'ai fitit de la commission, me nomment adjudant-général de milice, et j'ai mointenant l'honneur d'explique plus amplement à votre excellence ce qui m'a force d'adopter cette démarche. D'aberd je dois à votre seigneu le d'exprimer mes medleurs remerciments pour l'honneur qu'on me destinait, et pour la courtoisie que j'ai toujours rencontrée de la part de votre excellence, et je me flatte que vous n'attribuerez pas en auem degré mon prompt renvoi de la commission à un manque dans le laut respect qui vous est dù et que j'entretiens pour votre seigneure.

Dans les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec votro excellence au sujet de la milice, et de un nomination au poste d'adjudantegénéral, c'était mon désir et je me suis effercé de pénétrer votre excellence, du désir sincère que j'entretennis d'avoir un bon support dans les officiers subordonnés du département.

C'étuit parce que je consaidére la tache de réorganiser la milice, et de mettre à exécution avec effet les désirs sincères et les vues étendues de votre seigneurie sur ce sujet, et de surveiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la milice dans l'étendue de cette vaste province, comme un entreprise difficile et importante, et une tâche à laquelle je ne me croyais pas égal sans l'aido d'assistants capables et ef-

Quoique sans expérience militaire, je considère le Dr. Taché tout-à-fait éligible pour la charge du député-adjudant-général, plus spécialement dans la vue de la populution du Bas-Canada, et je me suis exprimé dans ce sens à votre excellence, mais comme il n'appartenait pas à l'armée (civilien), je jugesi qu'il était d'autant plus désirable que l'autre député fut au fait des affaires militaires, et familier avec les détails, et je pris la liberté de suggérer comme possèdant suivant moi ces qualifications ; le col. R. Cameron quoiqu'il fut aussi mention du colonel McDonald courane étant proposé par quelques messieurs du conseil exécutif, je ne compris pas que votre excellence entretim so

recommandation in opposition au colonel Cameron, et je laissai Montréal sous l'impression parfaite que votre excellence avait décidée finalement en faveur de cedernier. J'ai communiqué avec lui sur e sujet avec la sanction de votre excellence, et 'ai fait dans la persuasion qu'il aurait été choisi pour la charge.

Après men lépart de Montréal, je n'en si pas entendu parler davantage, jusqu'à la récep-tion de la latre de M. Daly du 3 courant me transmettan la commission qui était pour moi, et m'intimat qu'après la considération la plus mure avec les membres du conseil exécutif, Votre Exedience en était venue à la conclusion, qu'il était jlus expédient de nommer le colonel Macdonell Depute-Adjudant-General, qu'aucune autrepersonne, et que vous aviez en conséquence adonné l'émanation immédiate de sa commission. La lettre de M. Daly m'informe qu'en conbrmité de l'avis du conseil la nomination du cobnel MacDonell a été résolue. Je n'en remarquerait pas moins avec respect que ce n'est pas un office politique, et que je ne comprende pas que le conseil ait, non plus que je consentrais à accorder à cet honorable corps, le priviège de contrôler les nominations de cette

Ce principe, je ercis, fut reglé, avec l'approbation du gouvernement Impérial, sous l'administration de lord Metcalfe, et je supposcrais que l'on avait clairement reconnu la manière terme avec laquelle il maintient le droit de la Reine, et du Représentant de Sa Majesté à exercer me libre discrétion dans les nominations de milice. Dans l'occasion actuelle je croyais que Votre Excellence, dans l'exercice d'un drait de prérogative indubitable, avait accepté le colonel Cameron pour un des députés adjudants-généraux, nomination à laquelle le conseil i'en suis sûr, ne pouvait objecter pour des misens politiques où personnelles, et tout en maintenant rigoureusement le droit constitutionnel de votre Excellence de la faire, sans égard pour le conseil exécutif, je n'en déclare pas moins franchement qu'il était également libre à Votre Excellence de déférer à son avis, et de renoncer à l'intention qui nvuit été formée, et d'exercer le patronage de la couronne en faveur d'un autre, puisque Votre Excellence avez cru plus à propos de la faire. Donnant à Votre Excellence l'assurance que c'est par suite du changement survenu dans l'état des arrangements que j'ni pris la marche que je sens me convenir le mieux, je me bornerai à renouveler l'expression de mes remerciements de l'office honorable et lucratif qu'il a gracieusement plu à Votre Excellence de me destiner, et du regret que j'ni de me trouver dans l'obligation d'en

refuser l'acceptation.
J'ai l'honneur d'être,
etc., etc., etc.
(Signé) Allan N. MacNab.

Aprel 1-1-100 do ces letters, M. Baldwin fit sa motion demandant la permission de questionner l'hon. M. Daly, et elle fut emportee sans division.

Aux questions posées par M. Baldwin, M. Daly répondit qu'il avait signé le warrant pour faire émaner le writ de l'élection de Simose, et qu'il ne pouvait produire aucun autre document que ceux qui étaient sur la table. M. Baldwin lui ayant demandé quels étaient les motifs ou les faits qui l'avaient d'abord porté à croire que le siège de sir Allan McNab était devenu vacant, et qui l'avaient ensuite fait changer d'opinion, M. Daly reste plusieurs minutes sans répondre, et ses amis voyant son embarras, s'opposèrent à ce qu'on hui fit cette question.

ee qu'on lui li cette questions.

M. Baldwin adressa ensuite quelques questions au greffier en chancellerie dont les réponses n'ont rien révélé d'important, et ensuite il fit motion que l'ocateur, sir Allan McNah, fut examiné de sa place sur toutes les circonstances qui avaient rapport à l'affaire. On s'y opposs avec furce, mais M. Baldwin cita à son appni plusieurs précédens qui avaient eu lieu dans le partieurs précédens qui avaient eu lieu dans le partieurent impérial. Néanmoins le partie du ministère insista, et demanda une division; cette division fut contre lui, 36 ayant voté pour la motion de M. Baldwin et 34 contre. Voici la division.

la division:
Pour:—Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chawcau, Christie, Conger, Desaunier, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, Gowan, Johin, Lacoste, La Fontaine, Lantier, Laurin, La Terrière, LeMoine, Leslie, Macdonald (Glengary), Merritt, Marin, Nelson, Powell, Price, Robinson, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts.—36.

Contre:—Aylwin, Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonell (Dundas), McConnell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenae), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott) Viger, Williams.—34.

L'orateur fut en conséquence interrogé de sa place, et sur les questions qui lui furent posées, il donna les explications suivantes:

" La place d'Adjudant Général m'a été offerte par le ci-devant Gouverneur-Général. i'avais d'abard intention de l'accepter à certaines conditions que j'offris à Son Excellence. Au oremier offre je refusai, mais dans une conversation subséquente que j'eus avec le Gouverneur-Général je consentis à accepter la place à la condition qu'il me scrait permis de me procurer dans mon emploi l'aide la plus efficace. Le Gouverneur désirait avoir un monsieur d'o-rigine française comme Député Adjudant-Géneral pour le Bas-Canada. Je suggérai le nom du Dr. Taché, et Sa Scigneurie y accéda. Je voulus alors faire sentir à Son Excellence l'importance pour moi d'avoir un Député dans le Haut-Canada de connaissances et d'expériences dans les affaires militaires. Je suggérai le col-Kenneth Cameron, et Son Excellence y con-

la session. Après la prorogation, je vis le Gouverneur-Général à ce sujet. On m'avait déjà proposé avant cela d'être gazetté. Je laissai le Gouverneur-Général en comprenant que le col. Cameron serait mon député. Avec l'approbation de Son Excellence j'allai directement chez M. Daly l'informer que j'avais accepté la place d'Adjudant-Général, de Son Excellence le Gouverneur, à la condition expresse que le col. Cameron devait être mondépute : j'avais l'autorité de Son Excelleuce pour dire cela: et qu'aussitôt que je serais certain que le col. Cameron accepterait la place de député. Adjudant-général, nos nominations à tous deux sersient pu-bliées sur la Gazette. J'eus casuite occasion d'aller à Québec, et M. H. Cameron étant alors en ville pour affaires, et devant retourner immé-diatement dans le Haut-Canada, je le priai, comme j'étais sur le point de partir pour l'An-gleterre, d'écrire au col. Cameron pour savoir s'il accepterait la place. De retour à Toronto, je m'informai à M. II. Cameron qui me dit avoi écrit au col. Camerons, et que ce monsieur déclarait qu'il accepternit la place. En ayant cette réponse j'écrivis à M. Daly. C'était le 25 juin. Le 3 juillet je reçus une réponse. A la réception de cette réponse je refusai la place, dans la lettre qui a été mise devant la chambre. J'aurais dû ajouter qu'en revenant de Québec et passant à Montréal, j'allai prendre congé du gouverneur-général qui me dit que quelques membres du conseil désiraient nommer le col. Mac-Donald; mais dit-il, " je vous ni dit è ofirir la place de député adjudant-général au col. Ca-meron." Je lui répondis que je lui étais obligé et que si j'acceptais la place d'adjudent, les services du col. Cameron in'étaient indispensables. Après avoir quitté le gouverneur j'allai voir le receveur-général. Il s'exprima en faveur du col-McDonald. Je lui dis que s'il y avait quelque difficulté, je retournerais chez le gouverneur. Il me dit : "il n'y a pas de nécessité ; nous tacherons de pourvoir M. McDonald de quel-qu'autre manière." Je n'ai en aucune autre communication avec le gouvernement exécutil ni avec le gouverneur-général, que ce qui est contenu dans les lettres sounises à la chambre Je n'ai point vu le gouverneur-général depuis, je n'ai signé ancun document comme adjudantgénéral, et je n'ai fait aucun acte officiel en cette qualité. Avant mon premier refus, j'avais envoyé un plan de réorganisation de la milice que 'avais préparé quelques années auparavant 'avais fait des arrangemens pour que les cols. Taché et Cameron pussent remplir mes devoirs en mon obsence."

Al. Baldwin récapitula ensuite en peu de mots les faits établis par les documens mis devant la chambre, et les témoignages, et en vint à la conclusion que la place d'adjudant-général lui avait été offère et qu'il l'avait acceptée à une condition, laquelle condition, n'a pas été complie. Ainsi, quoiqu'il v est une acceptation conditionelle, il ne paraissait pas que cette acceptation put rendre vacant le siège de l'honnembre pour Hamilton. Il fit done motion :

" Qu'il appert à cette chambre que sir Allan McNah a reçu île la couronne l'offre de la place d'adjudant-général du Canada, et qu'il l'a necipie, à condition que K. Cameron, éer., serait nommé député adjudant-général pour le Haut-Canada et a été en conséquence autorisé à communiquer cette décision à ce dernier monsieur."

M. Aylwin s'opposa à cette motion en maintenant qu'il ne pouvait y avoir de distinction entre une acceptation conditionnelle et une acceptation non-conditionnelle. Le statut provincial avait pour objet d'empêcher les membres du parlement d'être sous l'influence des ministres de la couronne, et obliger tout homme qui n été même pendant une seule seconde dans la dépendance de l'exécutif de se présenter de nou-veau à ses constituans. Lord Catheart avait offert une place à l'hon, orateur; celui-ci l'avait accentée à une certaine condition : lord Cathcart à son tour avait accepté la condition. Alors sir Allan McNab devnit avoir laissé Son Excellence dans la persuation qu'il était adjudant-général. Le contrat était parfait ; il a été violé ensuite, mais il avait existé et ce'a était suffisant. M. Aylwin parla longtemps, avec son éloquence ordinaire, et fut écouté avec leau oup d'at-

M. Baldwin répondit que la seule chose dont il s'agissnit était de savoir s'il y avait eu accep-tation ou non. Or il lui semblait que le droit constitutionel ne pouvait forcer un homme à faire. sans condition, une chose qu'il n'a entreprise qu'à une certaine condition. Toute autre doctrine lui parnissait dangereuse. D'après ces principes, une personne pourrait être appelée à remplir une place; elle l'accepterait à une condition; le gouvernement ne s'occuperait point de cette condition et cependant le siège de cette personne deviendrait vacant. En supposant que 'hon, membre pour Québec accepterait la place de solliciteur-général à condition que le membre pour Terrebonne serait procureur général, si cette dernière condition n'était pas remplie, estce que le siège du premier monsieur serait ce-nendant vacant? Il pensait que rette doctrine ne pouvait être partagée par la chambre sans le plus grand danger.
Le colonel Prince dit qu'il votera pour la mo-

Le colone Prince di qui i votera poin la mation de M. Baldwin. Il ne savait que penser d'une administration qui prenait sur elle-même de publier des nominations dans la Gazette Officielle sans le consentement de personnes. Il avait été témoin d'un grand nombre de bévues, mais jamais d'aussi grossières, jamais il n'avait entendu mentionner une absurdité semblable. Si cette chose fut arrivée pendant la session elle cût donné prise à la corruption; et il en avait un exemple sous les yeux. Il voyait le ci-devant procureur-général sièger dans cette chambre lorsqu'il était sur le point d'être fait juge. Avant deux mois, M. Draper devait être fait juge, ou vice-chancelier; copendant ce monsieur conduisait encere le ministère par ses conseils, ses dis-

sentit. La chose demeura sinsi jusqu'à la fin de la chambre, aujourd'hui il siège parmi lea verneur-Général à ce sujet. On m'avait déjà proposé avant cela d'être gazetté. Je laissai le Gouverneur-Général en comprenant que le col. Cameron serait mon député. Avec l'approbation de Son Excellence j'allai directement chez d'Adjudant-Général, de Son Excellence le Goud'Adjudant-Général, de Son Excellence le Goudent services de la chambre, aujourd'hui il siège parmi lea ministres. Probablement qu'on jui aura intimé que s'il n'était pas bon garçon il ne servit pas faire l'éloge des adjudants et députés adjudants de milice de cette province, quoiqu'il eût préféré voir Sir Affan McNab à fa tête de ce département.

M. McDonald (Dundas), dit qu'il votera pour la prenière partie de la motion, mais qu'il no peut voter pour la seconde, parcequ'il avait à la main une lettre de sir. Allan McNab nu colonel McDonald qui le convainquait que l'honorateur n'avait pas accepté la place d'adjudant-général à la condition que le col. Cameron serait son député. M. McDonald de Dundas lut ensuite deux lettres, la première du col. McDonell informant sir Allan McNab qu'il serait heureux de servir sous lui comme député, la seconde do sir Allan McNab au col. McDonell l'informant qu'il ne pouvait faire aucune promesse.

M. Smith fit motion en amendement à la motion de M. Baldwin:

"Que la chambre ayant entendu le témoiguage relativement à l'offre de la place d'adjudant-général à sir Allan McNab, est d'opinion qu'il n'a pas accepté l'offre, et qu'en conséquence son siège n'est pas devenu vacant." Il y eut quelque débat sur cet amendement.

Il y cut quelque débat sur cet amendement. M. Cauchon fit remarquer qu'il scrait convenable d'entrer la motion de M. Baldwin dans lo journal de la chambre comme adoptée par l'assemblée, nfin qu'on pût par la suite s'en servic comme d'un précèdent pour se guider dans des cas analogues.

La division sur l'amendement fut de 38 contre 36.

Pour.-MM. Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Connings, Daly, DeBleury, Draper, Duggar, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyon, McDonald (Kingston), Macdonell (Dundas) M'Connell, Mollatt, Murney, Papincau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac,) Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods.—38.

Contre.—MM. Armstrong. Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertraud, Bontibler, Cameron (Lanark), Cauchon. Chabot, Chauveau, Conger, Desaunier, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchere, Johin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald (Giengary), Macdonell (Stormon), Merrit, Merin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Smith (Wentworth), Thomson, Watts.—36.

La motion telle qu'amendée ayant été mise aux voix fut remportée présqu'à l'unanimité, M. Aylwin ayant voté seul contre.

Autres officires.

M. Cauchon fuit motion que l'orateur de la chambre soit prié d'émaner un writ pour l'élertion d'un nouveau membre pour représenter le comté de Dorenester. à la place de M. Taschereau fait juge de circuit. Cette motion est éniportée.

M. Cauchon fait aussi motion qu'un writ soit emané pour l'élection d'un nouveau membre pour la ville de Londou en remplacement de M. Draper qui a résigné. Le parti ministériel s'oppose à cette motion. L'orateur dit qu'il prendra la chose en considération.

M. Doggan donne avis qu'il fera motion lundi prochain qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de donner copies de toutes les communications qui ont ou lieu entre l'Exécutif et les Messieurs d'origine Canadienne-Française, fuites en vue d'obtenir la coopération de ces derniers dans le gouvernement du pays.

L'hon. M. Morin présente une pétition de la part de M. Guillet, M. P. P., exposant que l'administration des biens des jesuites dont il est un des agents, nyant été récemment mise sous le contrôle du bureau des terres, il pense que son siège de membre est devenu vocant, et prie la chambre d'accepter sa résignation en conséquence. La pétition a été déposée sur la table. A une question faite par M. Baldwin, sir Allan McNab répondit qu'il s'était absenté de la province l'année dernière depuis le 3 juillet jusqu'nu 30 novembre.

M. le Sollieiteur-Général Cameron, M. Lau-

M. le Solliciteur-Général Cameron, M. Laurin, et M. Christie introduisent différens bills. L'orateur lut ensuite le discours du trône, et

M. Cavley fit motion que la réponse fut adoptée par la chambre mercredi prochain.

A minuit la chambre s'ajourne à lundi prochain, à 3 heures P. M.

Procents no conseil legislatif. — le gouvernement est bien décidé à avoir la majorité dans le conseil législatif; les dernières nominations le prouvent; on ne doit y appeler désormais que des tories pur sang.

L'honorable chambre haute a onse au discours du trône vendredi soir après un débat de quelques heures, dans lequel, nonobstant les meilleures dispositions du monde, le ministère aux bévues a reçu heaucoup de hlame et de reproches mérités. L'honorable M. l'erguson fit une verte censure de toutes les fontes de l'administration depuis trois ans, se plaignit de la convocation des chambres à un époque aussi peu convenable et du silence du discours du trône sur l'état politique du pays etc-L'hon. M. Irving se joignit à M. Ferguson et déclara qu'un ministère aussi frauduleux et corrupteur ne pouvait posséder la confiance de pays. L'honorable M. Neilson exprima l'onion que le ministère ne pourrait gouverner le Canada sans la coopération des Canadiens Français, et que les niembres actuels du cabine étaient loin d'être les gens les plus propres e capables de conduire les affaires. Il y avait mille

personnes dans le pays plus capables qu'eux. Le côté ministériel ne répondit rien à ces justes récriminations de la minorité. M. Morris cependant fit une sortie indécente contre Mes